



VILLE DE VILLENEUVE-LÈS-MAGUELONE

DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

DOSSIER DE CANDIDATURE

Modalités du dispositif

Encadrement horaire et financier du dispositif :

Ces missions sont limitées à 5 demi-journées par an et par jeune, du lundi au vendredi.

Le projet prévoit, plus globalement 50 places maximum par an.

La gratification individuelle s'élève à 24 € nets par demi-journée de 3 heures maximum, soit 8 € de l'heure, versée en espèces aux jeunes. Un agent du service Jeunesse organisera l'encadrement pédagogique et technique approprié.

Le dispositif s'adresse aux jeunes:

- Âgés de 14 à 17 ans.
- Habitant la commune de Villeneuve-lès-Maguelone.

Encadrement de la procédure de candidature:

Le dossier de candidature devra être téléchargé via le site de la ville.

Chaque participant devra remplir une convention individuelle de participation et délivrer aux services municipaux une autorisation parentale.

Une lettre de motivation devra accompagner le dossier de candidature.



VILLE DE VILLENUEVE-LÈS-MAGUELONE

DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

DOSSIER DE CANDIDATURE

À RETENIR

Le dossier est à **télécharger sur la page dédiée du site de la Ville de Villeneuve-lès-Maguelone**, à compléter puis à **déposer en mairie** avec l'ensemble des pièces demandées.

Public : jeunes **âgés de 14 à 17 ans**.

Indemnisation : **8 € par heure de mission réalisée**.

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Âge : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Téléphone du jeune : _____

Téléphone du responsable légal : _____

Adresse mail : _____

PERSONNES À CONTACTER EN CAS D'URGENCE

1. Nom et prénom : _____

Lien avec le jeune : _____

Téléphone : _____

2. Nom et prénom : _____

Téléphone : _____



VILLE DE VILLENEUVE-LÈS-MAGUELONE

DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

AUTORISATION PARENTALE & DROIT À L'IMAGE

Je soussigné(e) : _____

représentant légal de : _____

autorise le jeune, âgé de **14 à 17 ans**, à participer au dispositif « Argent de Poche » de la Ville de Villeneuve-lès-Maguelone et aux missions qui lui seront confiées sous l'encadrement des services municipaux.

Je reconnais que la participation donne lieu à une **indemnisation de 8 € par heure effectivement réalisée** et que les consignes de sécurité et d'encadrement devront être respectées.

Droit à l'image :

■ J'AUTORISE la Ville à utiliser des photographies ou vidéos réalisées pendant les missions sur ses supports municipaux de communication.

■ JE N'AUTORISE PAS cette utilisation.

Fait à : _____

Le : _____

Signature du représentant légal	Signature du jeune



VILLE DE VILLENUEVE-LÈS-MAGUELONE

DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

MISSIONS & MOTIVATIONS

LES MISSIONS PROPOSÉES

Les jeunes pourront être accueillis au sein des services municipaux pour participer, sous la responsabilité et l'encadrement des agents de la Ville, à des missions d'intérêt collectif adaptées à leur âge.

- Plages propres ;
- Randonnées propres ;
- Aide à l'archivage ;
- Création ou rénovation du mobilier urbain ;
- Désherbage manuel des espaces sensibles (cimetière) ;
- Création et installation de nichoirs à oiseaux.

MES PRÉFÉRENCES

Indiquez, si vous le souhaitez, vos trois missions préférées :

1. _____
2. _____
3. _____

MES DISPONIBILITÉS

Période(s) : _____

Jours / demi-journées disponibles : _____

MES MOTIVATIONS

Pourquoi souhaitez-vous participer au dispositif « Argent de Poche » ?



VILLE DE VILLENEUVE-LÈS-MAGUELONE

DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

CHARTRE D'ENGAGEMENT

En participant au dispositif, je m'engage à :

- être ponctuel(le) et présent(e) pendant toute la durée de la mission ;
- respecter les agents municipaux, les autres participants et les habitants ;
- respecter les consignes données par mon encadrant ;
- porter une tenue adaptée et utiliser les équipements de protection fournis lorsque la mission le nécessite ;
- prendre soin du matériel qui m'est confié ;
- respecter les règles de sécurité, notamment lors d'entretien des espaces publics, des parcs, des plages, du mobilier urbain ou des bâtiments communaux ;
- prévenir le service municipal en cas d'empêchement.

La Ville s'engage à proposer des missions adaptées à l'âge des participants et réalisées sous l'encadrement des services municipaux.

Selon les besoins du service, la météo, les contraintes techniques ou les impératifs de sécurité, une mission peut être modifiée, reportée ou annulée.

Les heures de mission effectivement réalisées donnent lieu à une **indemnisation de 8 € par heure**.

Je reconnais avoir pris connaissance de la présente charte et m'engage à la respecter.

Nom et prénom du jeune : _____

Fait à : _____

Le : _____

Signature du jeune, précédée de la mention « Lu et approuvé » :



VILLE DE VILLENEUVE-LÈS-MAGUELONE

DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

PIÈCES À JOINDRE & DÉPÔT DU DOSSIER

PIÈCES À JOINDRE

- Photocopie d'une pièce d'identité du jeune
- Justificatif de couverture sociale
- Attestation d'assurance responsabilité civile mentionnant le jeune
- Autorisation parentale complétée et signée
- Autorisation ou refus relatif au droit à l'image
- Partie « Missions & motivations » complétée
- Charte d'engagement signée

COMMENT CANDIDATER ?

1. Télécharger le dossier sur la **page dédiée du site internet de la Ville de Villeneuve-lès-Maguelone**.
2. Le compléter et le signer avec le représentant légal.
3. Joindre les pièces demandées.
4. **Déposer le dossier complet en mairie de Villeneuve-lès-Maguelone.**

Date limite de dépôt : _____

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date de réception : _____ Dossier : ☐ complet ☐ incomplet

Décision : ☐ retenu(e) ☐ liste d'attente ☐ non retenu(e)

Mission attribuée : _____

Service / encadrant : _____